



Crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle



Dossier de candidature 1^{ère} demande de labélisation **Annexe1**

Nom du Gestionnaire :

Nom, Prénom du représentant légal :

Adresse du gestionnaire :

Statut du gestionnaire

- ☐ Public (collectivité ..)
- ☐ Privé (associatif, mutuelle etc.)
- ☐ Entreprise



Descriptif du projet « Avip »

- **Combien de crèche(s) gérez-vous dans le Var :**
- **Pour les gestionnaires publics (collectivités), le développement des crèches Avip est-il un axe inscrit dans votre convention territoriale globale (Ctg) avec la Caf ou dans votre projet de convention territoriale globale ?**

☐ oui

☐ non

Le cas échéant, joindre un diagnostic « emploi » de votre territoire

- **Pour quelles raisons sollicitez-vous le label Avip ?**

▪ Nom de la crèche candidate au label AVIP

Merci de compléter l'annexe 1 bis

- En 2024, combien d'enfants avez-vous accueillis au sein de votre crèche ?
 - Dont en contrat régulier :
 - De façon occasionnelle ou ponctuelle :
 - En urgence :
 - Dont le parent est bénéficiaire d'un minima social (exemple : revenu de solidarité active-RSA ; allocation de solidarité spécifique -ASS ; allocation d'adulte handicapés- AAH) :
 - dont un des parents étaient à la recherche d'un emploi ?
- Des berceaux sont-ils réservés par des entreprises /employeurs au sein de votre crèche ? Si oui, combien ?

☐ oui
 ☐ non

Veuillez indiquer les entreprises réservataires et le nombre de berceaux réservés

- Les procédures de demande d'admission : quelles sont les démarches à réaliser par un parent pour faire une demande d'admission au sein de votre établissement ? *Exemple : pré-inscription en ligne, (précisez le site Internet) ? guichet unique ? etc...*

- L'examen des demandes d'admission en crèche
- Des commissions d'admission sont-elles organisées ?

☐ oui

☐ non

Si oui à quelle(s) fréquence(s) et sur quelle(s) période (s) se réunissent-elles ?

Qui participent aux commissions ?

Y a-t-il des critères de priorisation, si oui lesquels ?

Exemple : famille bi active ? famille monoparentale active ? admission par ordre chronologique de dépôt de dossier d'inscription

- Avez-vous un partenariat (formel ou informel), avec des acteurs du champs de l'insertion (autre que France Travail, le Conseil Départemental et les missions locales), qui vous orientent des parents à la recherche d'un mode de garde ?

☐ oui

☐ non

Si oui lesquels et combien de familles vous ont-ils orientés en 2024 ?

- Des actions de soutien à la parentalité seront-elles mises en œuvre au sein de votre établissement en 2025 ?

Si oui, sur quelle(s) thématique(s) ? Faites-vous appel à des intervenants extérieurs ?

Pensez à joindre à votre candidature votre projet d'établissement

Budget prévisionnel 2025 de l'établissement

Exercice : Date de début : Date de fin :

Compte n°	Compte de charges	Montant	Compte n°	Compte de produits	Montant
60	Achats		70623	Prestation de service reçue de la Caf	
61	Services extérieurs		70624	Fonds d'accompagnement Caf	
62	Autres services extérieurs		70625	Aide spécifique	
63A	Impôts et taxes liés aux frais de personnel		70641	Participations familiales déductibles de la PS	
63B	Autres impôts et taxes		70642	Participations familiales (ou participations des usagers) non déductibles de la PS	
64	Frais de personnel		708	Produits des activités annexes	
			741	Subventions et prestations de service versées par l'Etat	
			742	Subventions et prestations de service régionales	
			743	Subventions et prestations de service départementales	
			744	Subventions et prestations de service communales	
			7451	Subventions exploitation MSA	
			7452	Subventions exploitation Caf	
			746	Subventions et prestations de services des EPCI (intercommunalité)	
			747	Subventions et prestations de services versées par une entreprise	
			748	Subventions et prestations de services versées par une autre entité publique	
65	Autres charges de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières		76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
68	Dotations aux amortissements, Dépréciations et Provisions		78	Reprise sur amortissement, Dépréciations et des Provisions	
69	Impôts sur les bénéfices		79	Transfert de charges	
	TOTAL			TOTAL	
86	Contributions volontaires		87	Contrepartie des contributions volontaires	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

Veuillez détailler la nature et le montant des contributions volontaires en nature (exemple : mise à disposition d'un local par la Commune valorisée à 20 000 euros annuels / Mise à disposition de personnel valorisée à 30 000 euros annuel).

▪ Subvention Caf

Forfait place Avip :

1 100 € x [] nombre de places dédiées au dispositif Avip x [] nombre de mois à compter de la date de labélisation « Avip » divisé par 12 mois soit : [] €

Ou

- Bonification place Avip « majoré » (augmentation d'agrément ou création d'établissement) – 1^{ère} labélisation
(3 500 € x [] nombre de places dédiées au dispositif Avip x [] nombre de mois à compter de la date de labélisation « Avip » divisé par 12 mois soit : [] €

▪ Subvention du Conseil départemental :

Forfait place Avip :

(2 000€ x [] nombre de places dédiées au dispositif Avip x [] nombre de mois à compter de la date de labélisation « Avip » divisé par 12 mois soit : [] €

▪ Subvention de la MSA Provence Azur

Votre crèche est éligible à une subvention de 5 000 € l'année d'octroi de la labélisation si elle est implantée sur l'une des communautés de communes suivantes :

- Cœur du Var
- Provence Verte ou Provence Verdon
- Lacs et Gorges du Verdon
-

Votre crèche est -elle localisée sur l'une des communautés de communes supra ?

☐ oui

☐ non

Financement du poste de coordinateur Avip

En cas de mutualisation du poste de coordonnateur Avip, cette partie n'est à compléter qu'une seule fois.

Nombre d'établissement(s) labellisé (s) ou en cours de labellisation :

Nombre total de places dédiées au dispositif :

Pour rappel, dans le cadre de l'appel à candidature, un coordonnateur Avip doit impérativement être désigné. Ses missions sont précisées en annexe 2 de l'appel à candidature (référentiel métier).

La Caf peut financer jusqu'à 2 Etp (2 personnes identifiées) MAXIMUM pour un même gestionnaire (sur une même commune).

Le comité de labellisation est décisionnaire en matière d'affectation d'Etp qu'il juge nécessaire au bon fonctionnement du programme, en fonction notamment du nombre de places « Avip » et du nombre d'établissement labellisés.

Détail du compte 64 pour le(s) poste(s) de coordonnateur AVIP

	Equivalent Temps Plein	Montant prévisionnel 2025
641- Rémunération de personnel		
645- Charges salariales		

Coordonnateur Avip n° 1

Nom :

Prénom :

Téléphone :

@ :

Temps de travail annuel (en Etp) :

Estimation du Temps dédié au dispositif AVIP) :

Temps de travail annuel estimé consacré au dispositif Avip (Etp) :

Date d'embauche :

Qualification/diplôme :

Expérience(s) professionnelle(s) :

Coordonnateur Avip n°2

Nom :

Prénom :

Téléphone :

@ :

Temps de travail annuel (en Etp) :

Temps de travail annuel estimé consacré au dispositif Avip (Etp) :

Date d'embauche :

Qualification/diplôme :

Expérience(s) professionnelle(s) :

- **Subvention Caf**

Financement coordination Avip

Nombre Etp demandé en financement x 50 000 € x nombre de mois à compter de la date de labélisation
« Avip » € dans la limite de 90 % du coût salarial chargé

Demande de financement

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

Responsable légal de l'organisme :

☐ atteste sur l'honneur que l'organisme est en règle au regard des obligations fiscales et sociales.

☐ certifie exactes et sincères les informations du présent dossier de candidatures, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances réglementaires.

☐ demande :

⇒ une labellisation « crèche A Vocation d'Insertion Professionnelle », le(s) établissement(s) listés en annexe 1bis

et s'engage à réserver au sein de ce(s) établissement(s) : places au profit des familles en insertion professionnelle ;

⇒ une subvention annuelle d'un montant de euros auprès du Conseil départemental du Var ; pour la réservation de place AVIP

⇒ une subvention annuelle d'un montant de euros auprès la Caf du Var ; pour la réservation de place AVIP

⇒ une subvention d'un montant de euros auprès de la Caf du Var, pour le financement de XX ETP de coordonnateur AVIP

⇒ une subvention d'un montant de euros auprès de la MSA Provence Azur

Nom, prénom et qualité du signataire
Cachet

Fait le / /
à